

Les questions et réponses suivantes concernent la Demande de prix 01R11-16-C008 pour des SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN, Centre de recherches de Lacombe

J'aimerais obtenir des précisions concernant le point 3 - Sécurité, sous la section Autres conditions.

QUESTION 2

Est-ce la même chose que d'être enregistré au Programme de sécurité industrielle?

RÉPONSE 2

Non.

QUESTION 3

Devons-nous choisir notre personnel de nettoyage et de supervision et lui demander de se soumettre au processus de vérification de la sécurité dans le cadre du processus d'appel d'offres ou seulement après avoir été retenu pour offrir le service?

RÉPONSE 3

Vous devez fournir une liste des ressources proposées qui assureront les services de nettoyage sur place en même temps que votre soumission, conformément aux Exigences obligatoires – Appendice E, n° 2, de la Demande de prix.

Le processus d'enquête de sécurité n'est pas nécessaire dans le cadre du processus d'appel d'offres. Cependant, sur demande, les ressources proposées pour le travail seront tenues de se soumettre à une vérification de la sécurité avant l'attribution du contrat.

QUESTION 4

Quels sont les frais liés à l'enquête de sécurité et quels sont les délais de traitement prévus?

RÉPONSE 4

Aucun frais n'est associé à l'enquête de sécurité. Il n'est pas encore nécessaire de parler de délais de traitement à cette étape du processus.